



Le 09/01/2018,

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE

Commune de La Léchère (Savoie) – Monsieur Jean-François ROCHAIX, Maire
Village 92
73260 LA LECHERE
Tél : 04 79 22 52 44 – Fax : 04 79 22 64 19
Courriel : mairie@lalechere.fr

II. COMMUNICATION

Les documents de la délégation de service public sont disponibles gratuitement sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse : <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>
Des informations complémentaires peuvent être obtenues au numéro et à l'adresse sus mentionnés.

III. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Exploitation d'un gîte (12 personnes) et de deux studios (2 personnes chacun).
Ces équipements sont situés dans le village de Nâves-Fontaine. Le gîte est l'ancienne cure du village, réhabilitée cette année. Les studios sont situés dans le bâtiment de la Maison de Nâves.
La commune recherche un partenaire expérimenté notamment dans le domaine de l'hébergement touristique, de l'accueil et de la gestion, capable de développer et pérenniser l'exploitation de l'équipement.
Exploitation effective à partir du printemps 2018.
CPV : 55250000-7 : Services de location de meublés pour des séjours de courte durée

IV. NATURE

Convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire en application du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession.

V. PROCEDURE

Compte tenu de la valeur estimée du contrat (100 000 € HT), la consultation est organisée conformément aux articles 9-2° et 10-1° du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession (procédure allégée).

VI. DUREE

La durée de la convention ne pourra pas être supérieure à 5 ans, en l'absence d'investissements demandés au délégataire.

VII. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Se reporter au règlement de la consultation

VIII. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES

Se reporter au règlement de la consultation

IX. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Le vendredi 02 Mars 2018 à 12h00

X. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble, 2 place. de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE Cedex
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69
<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>